

Ce communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières aux Etats-Unis ni dans aucun autre pays.



CGG annonce le rachat de 16,8 % des OCEANE à échéance 1^{er} janvier 2016 en circulation dans le cadre de la période de désintéressement

Paris, le 5 mai 2014 – CGG (la « Société ») a racheté le 24 avril 2014, à la suite d'une procédure de construction d'un livre d'ordres inversé, 10 538 764 obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (OCEANE) émises par la Société et venant à échéance le 1^{er} janvier 2016 (les « OCEANE 2016 »), représentant 81,4 % du nombre d'OCEANE 2016 alors en circulation, au prix de 28,60 euros (coupon couru inclus) par OCEANE 2016 soit un montant nominal total d'environ 293 millions d'euros (la « Proposition de Rachat »).

La Société s'était par ailleurs engagée, pour assurer un traitement équitable de tous les titulaires d'OCEANE 2016, à désintéresser le marché en France à la suite de la Proposition de Rachat.

La Société était ainsi présente à l'achat en France, par l'intermédiaire de Société Générale, pendant une période de cinq jours de bourse consécutifs, du 25 avril au 2 mai 2014, au prix fixe de 28,60 euros (coupon couru inclus) par OCEANE 2016, soit le même prix que celui fixé dans le cadre de la Proposition de Rachat, pendant toute la durée de la procédure de désintéressement.

La période de désintéressement s'est terminée le 2 mai 2014 : les rachats effectués dans ce cadre ont porté sur 2 171 217 OCEANE 2016, représentant environ 16,8 % du nombre d'OCEANE 2016 initialement émises, au prix de 28,60 euros (coupon couru inclus) par OCEANE 2016, pour un montant nominal total d'environ 60 millions d'euros.

Les OCEANE 2016 rachetées seront annulées conformément aux termes du contrat d'émission et conformément à la loi.

Le nombre total d'OCEANE 2016 rachetées par la Société dans le cadre de la Proposition de Rachat et de la procédure de désintéressement s'élève donc à 12 709 981 OCEANE 2016, soit 98,1 % du nombre d'OCEANE 2016 initialement émises. En conséquence, 239 659 OCEANE 2016, représentant 1,9 % du nombre d'OCEANE 2016 initialement émises, restent en circulation.

La Société se réserve la possibilité de continuer à l'avenir à racheter des OCEANE 2016 en bourse ou hors bourse.

La Société entend exercer le droit de demander, à son gré, le remboursement anticipé des OCEANE 2016 restant en circulation dans les conditions prévues par le contrat d'émission.

CGG

Group Communications :

Christophe Barnini
Tél. : +33 1 64 47 38 11
E-Mail: invrelparis@cgg.com

Investor Relations :

Catherine Leveau
Tél. : +33 1 64 47 34 89
E-Mail: invrelparis@cgg.com

A propos de CGG:

CGG (www.cgg.com) est un leader mondial de Géosciences entièrement intégré qui offre des compétences de premier plan en géologie, géophysique, caractérisation et développement de réservoirs à une base élargie de clients, principalement dans le secteur de l'exploration et de la production des hydrocarbures. Nos trois divisions, Equipement, Acquisition et Géologie, Géophysique & Réservoir (GGR) interviennent sur l'ensemble de la chaîne de valeur de l'exploration à la production des ressources naturelles.

CGG emploie plus de 9 800 personnes dans le monde, toutes animées par la Passion des Géosciences, qui collaborent étroitement pour apporter les meilleures solutions à nos clients.

CGG est coté sur Euronext Paris SA (ISIN: 0000120164) et le New York Stock Exchange (sous la forme d'American Depositary Shares, NYSE: CGG).

AVERTISSEMENT

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, du Japon ou de l'Australie. Ce communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, de titres financiers dans un quelconque pays.

La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué de presse dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le présent communiqué de presse est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.